**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal**

**du vendredi 7 février 2025**

Présents : Michel GIRONDE, Jean-Paul LARIVIERE, Olivier GIRAUD, Dominique LAJOIE, Louis SALLES, Alain DUCRAY, Fabrice MONTAGNIER, Marianne FUSADE, Amandine TACHON, Pauline CARRON

Excusées : Marie-Claude DUCROUX Isabelle GAGNOL

Secrétaire : Amandine TACHON est nommée secrétaire de séance.

-----------------------------------

Le PV du conseil municipal du 3 janvier 2025 est approuvé à l’unanimité.

Le conseil municipal décide de procéder en 2025 aux travaux d’investissements suivants :

**- Bâtiments -Travaux relevant de la transition énergétique**

Isolation mairie (remplacement par des équipements répondant aux normes d’isolation) : porte, fenêtres et mode de chauffage.

Atelier municipal : pose de panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective.

Annexe salle des fêtes, espace de vie associative : isolation intérieure et plafond par doublage et remplacement portes et réfection électrique.

Demande de subvention auprès de l’Etat, de la Région et du Département pour ce dossier.

- Cimetière : agrandissement du columbarium

- Logement communal : aménagement de la cuisine du logement scolaire

- Remplacement du matériel informatique de la mairie

Concernant ces 3 investissements, demande de subvention auprès du Département au titre de la solidarité départementale.

**Communauté de communes Pays de Lapalisse**

Délibération concernant la création d’un groupement de commandes avec la communauté de communes en vue de la passation d’un marché de chantier voirie. Décision prise à l’unanimité des membres présents.

**Projet de location d’un garage**

Une demande ayant été formulée en vue de la location d’un garage communal, le conseil municipal donne un avis favorable à cette demande.

Le garage juxtaposé au terrain de tennis serait mis éventuellement en location.

**Personnel communal**

- Demande de rupture conventionnelle de l’agent technique.

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette demande et sollicite le centre de gestion de la fonction publique qui déterminera la procédure et l’évaluation de l’indemnité à verser.

Au terme de la procédure, il sera décidé de la signature éventuelle de la convention de rupture.

Dans le cas où celle-ci devienne effective, c’est la date du 26 septembre 2025 qui verra la fin du contrat de l’agent.

- Formation agent administratif

Il est proposé à la commune de Saint-Christophe un accord d’équilibre de la prise en charge du temps passé pour cette formation par notre agent commun. En effet, les journées de formation étant programmées les lundis et jeudis, elles sont supportées par la commune de Isserpent, car ce sont les jours ou cet agent travaille sur cette commune. Il est proposé un transfert de charges pour 50 % du temps passé.

**Cimetière**

Le conseil municipal valide la pose de 12 casses de columbarium supplémentaires.

Nouveaux tarifs applicables à partir du 7 février 2025 :

**Columbarium.**

Concession 15 ans : 350 €

Concession 30 ans : 500 €

Dispersion des cendres au jardin du souvenir : 50 €

**Emplacement**

Concession perpétuelle : 150 € le m2

------------------

**Clôture du budget 2024**

Le prochain conseil municipal du mars 2025 verra à l’ordre du jour le vote du compte financier unique.